



Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 28 AVRIL 2023

République Française

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit (28) avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 21 avril 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Marc DIBON est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2023
- ⇒ Informations diverses
- ⇒ Délibération n°1 : création d'un poste non permanent au sein de la commune
- ⇒ Délibération n°2 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- ⇒ Délibération n°3 : Mise à disposition Licence IV
- ⇒ Délibération n°4 : Décision modificative – Budget Communal 2023
- ⇒ Délibération n°5 : Maison Granet 2 – Chaudière granulés bois – demande de subvention Fonds Verts
- ⇒ Délibération n°6 : Demande de subvention pour acquisition de chaînes
- ⇒ Délibération n°7 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022
- ⇒ Délibération n°8 : Liste affouagistes Section Les Mas
- ⇒ Délibération n°9 : Liste affouagistes Section Gorce – Bouteyras et Le Moulinet
- ⇒ Délibération n°10 : Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes solaire dôme
- ⇒ Questions diverses

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2023 n'appelle aucune observation.

✓ Le procès-verbal du CM du 31 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

1/ RESEAUX EAU-ASSAINISSEMENT

Les travaux de mise en place des canalisations se terminent, les contrôles sont à faire rue du Bailly, à reprendre sur la rue du Pont de la Pierre et à faire sur la tranche optionnelle rue des Dentellières

Le travail de l'entreprise reste toujours soigné. La plupart des enrobés seront faits fin mai 2023.

2/ REUNION AVEC LA SOUS-PREFECTURE

Une réunion s'est tenue sur AMBERT en présence de la Sous-Préfète d'Ambert, de la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez et de la DDT. L'Agence de l'eau était absente.

Cette réunion ayant pour but de faire le point sur le manque d'eau sur le secteur car certaines communes d'ALF souffrent dans la distribution de l'eau potable.

3/ CONFERENCES DE MAIRES

Lors de cette réunion plusieurs points ont été abordés :

- Présentation de la GED (Gestion Electronique des Documents),
- Cartographie des biens vacants (SCOT) : Une demande d'accès pour Viverols est en cours,
- Présentation de l'agence France Locale : il s'agit d'un regroupement de collectivités qui s'autofinancent. Obtention de prêt avec des intérêts minimales et limités. En contrepartie les communes doivent adhérer (adhésion en fonction de l'encours de la dette 0.9%) pour Viverols nous y réfléchissons l'année prochaine.
- Présentation du Fonds Verts : Viverols dépose un dossier de subvention pour un changement de chaudière.
- Informations sur les subventions DETR et DSIL : modulation des subventions entre 20 et 40 %

4/ BATIMENT DE LA POSTE

La Mairie a déposé une déclaration de travaux dans le cadre de la réfection de la toiture du bâtiment de la Poste.

5/ CIMETIERE

Une visite du cimetière a eu lieu avec les Pompes Funèbres de St Pal en Chalenceon afin d'obtenir un devis pour le nettoyage et le démontage des concessions reprises cette année.

Dès la réception du devis – la commune devra choisir entre les deux offres reçues

6/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire s'est tenu dont le principal objet était la présentation des divers budgets prévisionnels. Rien de particulier

Dotations aux subventions : le Comité des Fêtes n'est toujours pas subventionné cette année par ALF malgré l'intervention de Monsieur le Maire. ALF finance les projets apportant beaucoup pour le territoire...

Incompréhension de l'ensemble des conseillers : la fête des vieux métiers n'est elle pas un gros projet sur le territoire?? Une entrevue en préparation sur le sujet avec les deux vice-président en charge du sujet.

Poursuite du programme pour la construction d'un transport à la demande entre la Vallée de l'Ance et la commune d'Usson en Forez

Abattoir d'Ambert : l'abattoir a du mal à démarrer mais les prestations se poursuivent et sont de qualité– Un seul mot d'ordre : parler de l'abattoir, faire de la publicité et inciter les producteurs locaux à son utilisation. Cet outil a été sauvé pour eux. La chaîne porc doit ouvrir à l'automne 2023.

7/ MAUSOLEE

Deux architectes du patrimoine intéressés par notre projet de rénovation sont venus visiter les bâtiments.

Les devis de la prestation des architectes ont été reçus en Mairie.

Nous attendons les conseils de la DRAC pour la suite du dossier et faire les demandes de subventions pour le

financement de cette prestation d'étude

8/ HAMEAU DE COUSSANGES

Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire riverain dans le cadre du problème d'évacuations des eaux de pluie sur le hameau de Coussanges. Accord de principe. Devis de maçonnerie en cours.
Nous devons prévoir un hydrocurage des canalisations.

9/ EMPLOYES COMMUNAUX

Suite à la visite médicale de l'un de nos employés communaux, nous devons prévoir l'aménagement de son poste de travail.

10/ ALF – COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La prise de compétence avance par la présentation du travail de l'agence ALTEREO sur les solutions à mettre en œuvre sur le territoire.

11/ MAISON DE RETRAITE

Le Conseil d'Administration de la Maison de retraite s'est tenu à Viverols
Budget à l'équilibre et aucun déficit – pas de fermeture annoncée.
Demande faite par les usagers : prévoir des bateaux sur les trottoirs proches de la Maison de Retraite afin de faciliter le passage des fauteuils roulants.

12/ ECOLE DE VIVEROLS

Les écoles du RPI ainsi que celle de St Anthème ont reçu la visite de trois agents de l'Education National afin de les visiter et de les évaluer.
Viverols, Eglisolles et Saillant ont reçu de la parts des agents des félicitations dans la gestion et le travail accompli entre les trois écoles.
Bravo aux institutrices pour le travail fait ainsi que le rapport présenté.

13/ RADON :

La Mairie a réceptionné les résultats des analyses du Radon dans nos bâtiments publics et divers lieux de travail de nos employés communaux, notamment les captages.
Dans tous les bâtiments communaux présence du radon dans les sous-sols, mais à des quantité infimes et sans danger lors de la présence des agents.
Dans les captages, la présence du Radon est avérée avec des taux importants.
Pour garantir la sécurité de nos agents, la commune a acheté, comme préconisé dans les rapports, des masques FFP3 en urgence. Nous prévoyons une analyse complémentaire en situation réelle tenant compte des quantités et du temps d'exposition..

14/ BULLETTIN MUNICIPAL

Des retours positifs ont été reçus en Mairie pour les bulletins municipaux notamment pour la publication des pharmacies de garde du secteur.
Les festivités seront insérées dans le prochain bulletin.

15/ REMERCIEMENTS

Le cinéma Quai des Arts nous a adressé ses remerciements pour l'attribution de la subvention

16/ CLIC d'AMBERT

L'Assemblée Générale du CLIC s'est tenue à Ambert
Principaux sujets abordés : l'autonomie et la lutte contre l'isolement
Beaucoup de difficulté financière du CLIC – mais pas d'inquiétude à avoir car de nombreuses modifications ont été apportées dans sa gestion.

17/ RECHERCHE DES FUTES

Le jeudi 4 mai 2023 – une recherche de fuite d'eau sera faite dans la rue principale par la société VEOLIA

Délibérations :

1 - Création d'un poste non permanent au sein de la commune

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois

Considérant la nécessité de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial, en raison des besoins de la collectivité et suite au départ en retraite d'un agent titulaire pour assurer l'entretien des espaces verts, des voiries et des bâtiments communaux

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, non permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires (35/35^{èmes}), du 01 juin 2023 au 31 octobre 2023

Le tableau des emplois est ainsi modifié du 01/06/2023 au 31/10/2023,

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

Nature des fonctions : entretien des espaces verts, des voiries et des bâtiments communaux

Niveau de recrutement : pas de diplôme nécessaire et pas d'expérience requise

Niveau de rémunération : Cadre d'emploi de catégorie C - Echelle C1 - entre indice brut 381 et indice brut 432

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été inscrits au budget

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement

public.

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 63 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une équipe d'experts ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ; dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG 63

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De conventionner avec le Centre de Gestion du Puy de Dôme et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 2:

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Mise à disposition Licence IV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Anne ROUSE propriétaire du bar restaurant à Viverols a fait une demande de mise à disposition à son profit de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune.

Madame Anne ROUSE a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition, à titre gratuit, à Madame Anne ROUSE, la licence IV de débit de boissons.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ACCEPTE de mettre à disposition, à titre gratuit, la licence IV de débit de boissons à Madame Anne ROUSE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ci-après annexée en projet

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Décision modificative - Budget Communal 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2023 :

- compte 6811	+ 433 euros
- compte 023	- 433 euros
- compte 021	- 433 euros
- compte 28041582	+ 433 euros

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Maison Granet 2 – Chaudière granulés bois – Demande de subvention Fonds Verts

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de remplacement de la chaudière fioul de la Maison Granet 2 par une chaudière à granulés bois, qui s'élève à la somme de 23 555.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte ledit projet ci-dessus ;
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre « Fonds Verts »
- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	23 555.00 euros
. ADEME	7 299.50 euros
. DSIL	5 052.00 euros
. Fonds Verts	6 492.50 euros
. FONDS LIBRES	4 711.00 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Demande de subvention pour acquisition de chaînes

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition de chaînes pour le tracteur afin d'assurer le déneigement.

Le montant de ce projet s'élève à **2 499.98 euros H.T.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte le projet d'acquisition de chaînes pour le tracteur
- sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du programme - Acquisition de matériels de déneigement, d'un montant de 1 000 euros
- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	2 499.98 euros
. Conseil Départemental	1 000 euros

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8 - Liste affouagistes Section Les Mas

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste affouagiste des habitants de la section « Les Mas », remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle ;
- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans le hameau précité, pendant une durée de 6 mois par an;
- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :
Mesdames, Messieurs DAURELLE Christian, GAYARD Alphonsine, MATICHARD Gilles, BABY Gilbert, MICHEL Robert, VALENTIN Fabrice, COLOMBET Christiane, MONNIER Gaétan, FEYDEL Eliane ; du hameau des Mas.
- Autorise les affouagistes de la section « Les Mas » à exploiter la parcelle boisée cadastrée B 943

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

9 - Liste affouagistes Section Gorce - Bouteyras et Le Moulinet

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste affouagiste des habitants de GORCE, BOUTEYRAS et LE MOULINET, remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle ;
- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans les hameaux précités, pendant une durée de 6 mois par an ;
- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :
Mesdames, Messieurs BRAVARD Nicole - ALLARD Marie - ESTRADE Germaine – CORSINI Mireille - PORTENEUVE René - PORTENEUVE Daniel – BILLOUD Marie – ANGST Jean-François – PITAVY Jean-Paul – VERICEL Lucien – DELPUI Baptiste ; des hameaux de GORCE, BOUTEYRAS et LE MOULINET.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

10 - Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes solaire dôme

Le Conseil Municipal

Vu l'article L. 2122-1 à L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne le fonctionnement et les compétences du Conseil communautaire ;

Vu les articles L. 2224-31 à L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne la gestion de l'Énergie au sein des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales notamment en ce qui concerne la composition de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre d'un groupement de commande ;

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique en ce qui concerne la constitution de groupements de commande ;

Vu les articles L. 2123-1, R.2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique en ce qui concerne la passation de marché public selon une procédure adaptée ;

Considérant que l'agence locale des énergies et du climat, l'Aduhme, a engagé l'opération « *Solaire Dôme* » ; que l'objectif est d'implanter plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9kWc en toitures de bâtiments publics sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme ; que le département s'est engagé à subventionner une partie du coût engendré par l'installation de panneaux solaires ; que la vente de l'énergie solaire produite permettra à terme de faire de ce projet une opération blanche ; que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez s'est lancée dans cette démarche dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en inscrivant ce type d'installation dans sa fiche action ENE1 ;

Considérant qu'il a été demandé aux Communautés de communes du département du Puy-de-Dôme de porter ce projet sur l'ensemble du territoire notamment en permettant aux communes de s'associer à cette opération ; que l'intercommunalité Ambert Livradois Forez propose de créer et coordonner un groupement de commande pour la passation d'un marché groupé pour l'ensemble des collectivités souhaitant éventuellement participer à cette opération ;

Considérant que les groupements de commandes permettent aux acheteurs publics de regrouper leurs achats ; qu'ainsi plusieurs collectivités peuvent coordonner et regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle ; qu'une telle démarche permet également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement ; que la constitution d'un groupement de commande permet d'optimiser les procédures de passation des marchés publics, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics ; qu'à ce titre, Ambert Livradois Forez propose d'organiser l'ensemble de la procédure inhérente à la passation du marché public nécessaire à l'installation de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments et ceux des communes souhaitant éventuellement participer au groupement ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Viverols d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel communauté de commune d'Ambert Livradois Forez exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la commune de Viverols, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés éventuellement conclus au titre du groupement,

DECIDE

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel communauté de commune d'Ambert Livradois Forez exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de Viverols au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser M. Joubert en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

4°) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;

5°) d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïques :

		Terrain de Sports	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	17 100 €	17 100 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	800 €	800 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €
	Total de l'investissement (€HT)	18 700 €	18 700 €
Recettes	Aide du Conseil départemental	5 000 €	5 000 €
	Aide de l'EPCI		
	Autre		
	Total des recettes	5 000 €	5 000 €
Bilan	Reste à charge (€HT)	13 700 €	13 700 €
	Taux de financement	27%	27%

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

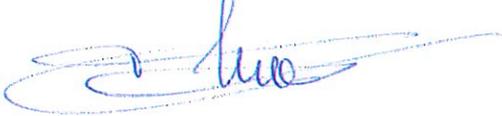
- * Relevé du compteur de chauffage de l'école : fabien / Marco / Eric
- * Fête patronale : lieu ?? prendre la décision lors du prochain conseil
- * 8 mai : Cérémonie suivie du vin d'honneur à la salle des fêtes – qui gère la logistique ? : Claire
- * 9 juin : Election des délégués pour les sénatoriales : Date imposée, a noter le 9 juin dans vos agendas d'élus

Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain conseil municipal le vendredi 26 mai 2023

Séance levée à 22 h 58

Le secrétaire de séance
Marc DIBON



Le Maire,
Marc JOUBERT

